



Mai 2019



<http://mairie.montgenevre.com>



# **La smart Montgenèvre vous offre un nouveau service**

## **Une communication citoyenne moderne**

**"Le principe est que les citoyens fassent remonter les dysfonctionnements qu'ils constatent au sein de la commune,**

**ou bien qu'ils proposent des idées pour améliorer les services communaux et toutes autres facilitations".**

Ce doit être avant tout un outil de communication partagé.

Aujourd'hui, la station de Montgenèvre qui poursuit sa transformation digitale, en développant, en partenariat avec Orange Business Service, un projet numérique d'envergure alliant du Wifi gratuit à une application mobile, associée à la toute puissance des outils du Big-Data, évolue encore en proposant à nos concitoyens PopVox.

Cette application participative est conçue pour être en adéquation avec vos attentes et permet à chacun de s'exprimer pour faire avancer la commune avec les élus.

A l'aide d'une simple interface, vous pouvez proposer une idée, alerter les services, questionner la municipalité, critiquer, apprécier une action.

Aussi, j'ai le plaisir de vous informer que ce service est ouvert et opérationnel, depuis aujourd'hui.

Vous pouvez, d'ores et déjà, en suivant le processus défini dans les deux notices, ci-jointes, dialoguer avec les services de la Mairie sur tous les sujets qui ressortent de l'action publique, économique, sportive et touristique.

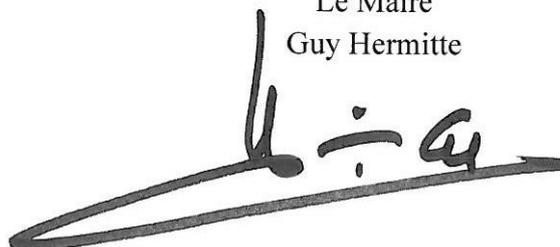
Pour que vous participiez activement, j'ai donné toutes instructions aux services concernées afin qu'ils soient réactifs dans la réponse et performant au niveau de l'intervention sur le terrain. C'est bien le nouveau challenge auquel nous nous soumettons pour le bien-être de tous et afin que notre station progresse plus avant encore et avance dans la modernité à laquelle nos concitoyens aspirent.

Par ailleurs, nos concitoyens aspirent à une connexion afin de bénéficier plus directement de tous éléments d'informations pouvant éclairer leurs mobilités dans tous les domaines de la vie courante. A cette fin, 31 spots Wifi ont été déployés dans toute la station pour permettre aux utilisateurs de profiter pleinement des fonctionnalités d'un tel réseau.

Aussi, la commune de Montgenèvre continue d'innover au-delà de la diversification touristique, en offrant un environnement mieux connecté et intelligent à ses habitants, en vue de satisfaire un tourisme moderne d'excellence, répondant aux aspirations du plus grand nombre.

Tous ensemble

Le Maire  
Guy Hermitte

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guy Hermitte', written over a horizontal line.

# Modus operandi de PopVox



**LES CITOYENS ONT LA PAROLE !**  
**COMMENTEZ, VALIDEZ, ALERTEZ, PARTICIPEZ !**

2019 © Maire de Montgenèvre



**1 - COMMENT ACCÉDER À PopVox**

**2 - COMMENT J'UTILISE PopVox**

**1 - JE CRÉER MON COMPTE UTILISATEUR**

**2 - EFFECTUER UNE REQUÊTE**

**3 - COMPLÉTER UNE REQUÊTE**

**3 - PopVox C'EST QUOI ?**

**4 - PopVox ÇA SERT À QUOI ?**



2019 © Maire de Montgenèvre

# COMMENT ACCÉDER À



## • 2 Possibilités

- En allant sur le site Internet de la Mairie de Montgenèvre
  - <http://montgenevre.fr/popvox-montgenevre/>
- En téléchargeant l'application mobile sur Google Play ou Apple Store



# COMMENT J'UTILISE



## 1 - Je créer mon compte utilisateur

Pour créer mon compte ou me connecter, il faut aller en haut à droite et cliquer sur l'icone suivant 

2 possibilité pour me connecter

1. Soit avec mon compte Facebook
2. Soit en créant un compte avec E-mail et Mot de passe

Une fois connecté, je peux commencer à communiquer avec ma commune

# COMMENT J'UTILISE



## 2 – Effectuer une requête

5 possibilités s'offre à vous pour communiquer



### J'IMAGINE

Je propose une idée permettant d'améliorer Montgenèvre.



### J'ALERTE

J'informe Montgenèvre d'un dysfonctionnement ou d'un danger.



### J'APPRÉCIE

Je félicite et partage une décision ou une action des élus de Montgenèvre.



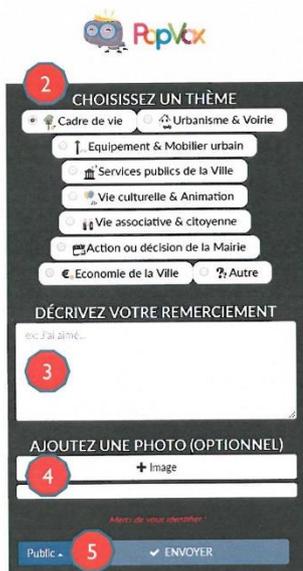
### JE QUESTIONNE

Je pose une question à ma mairie ou aux riverains.



### JE CRITIQUE

Je critique une décision ou un service public de Montgenèvre.



**2** CHOISISSEZ UN THÈME

Cadre de vie
  Urbanisme & Voirie

Equipement & Mobilier urbain

Services publics de la Ville

Vie culturelle & Animation

Vie associative & citoyenne

Action ou décision de la Mairie

Economie de la Ville
  Autre

DÉCRIEZ VOTRE REMERCIEMENT

**3**

AJOUTEZ UNE PHOTO (OPTIONNEL)

**4**

Merci de vous identifier

Public
  Privé

**5** ENVOYER

## 3 – Compléter une requête

Cliquer sur l'une des 5 possibilités vu sur la page d'avant.

### Exemple

- Je choisis la rubrique « J'apprécie »
- Je choisis un thème parmi ceux proposés « Choisissez un thème »
- J'ajoute ce que j'ai aimé dans le champ « Décrivez votre remerciement »
- J'ajoute une photo pour montrer ce que j'ai apprécié (optionnel)
- Je choisis le mode *Public* (tout le monde) ou le mode *Privé* (vous seul et la mairie)

### J'APPRÉCIE

Je félicite et partage une décision ou une action des élus de Montgenèvre.



Qui peut voir cela ?

Tout le monde (public)

Vous et Montgenèvre (privé)



"Le principe est que les citoyens fassent remonter les dysfonctionnements qu'ils constatent au sein de la commune, ou bien qu'ils proposent des idées pour améliorer les services communaux et toutes autres facilitations".

Ce doit être avant tout un outil de communication partagé.

Cette application participative est conçue pour être en adéquation avec vos attentes et permet à chacun de s'exprimer pour faire avancer la commune avec les élus.

A l'aide d'une simple interface, vous pouvez proposer une idée, alerter les services, questionner la municipalité, critiquer, apprécier une action.



Pour le citoyen, PopVox, c'est une application disponible sur Smartphone qui a été pensée pour un usage à la fois ludique et intuitif. Le système de géolocalisation et les thématiques simplifient les initiatives citoyennes.

Pour les élus, c'est un outil très efficace pour prendre le pouls de la population, récolter de belles idées ou encourager les initiatives citoyennes.

La console de pilotage permet aux communes de dialoguer simplement avec les habitants, en répondant à leurs demandes, en diffusant de l'information, en sondant l'opinion publique ou en les faisant participer aux projets en cours de préparation.

Ce logiciel permet aux équipes opérationnelles d'intervenir de manière réactive, de prioriser leurs actions et d'associer les citoyens dans la réalisation d'actions locales. Le tableau de bord d'aide à la décision permet de définir les axes d'amélioration de la commune et de mesurer les bénéfices réalisés grâce à l'implication des citoyens.

# « Les cloches à l'unisson ce mercredi à 18h50 »

(titre Le Dauphiné Libéré du 17 avril 2019)

La cathédrale de « Notre Dame de Paris » a été ravagée par un gigantesque incendie, dont nous avons pu suivre à la télévision les efforts conduits par les Sapeurs-Pompiers afin de l'éteindre dans la nuit du 15 au 16 avril.

Notre pays a été touché au plus profond de son histoire et de son patrimoine.

Dans ce contexte, « *les cloches des cathédrales de la centaine de diocèses en France ont toutes sonnées, ce mercredi à 18h50, heure du début de l'incendie à Notre-Dame, en 'solidarité avec le diocèse de Paris'* »



Notre commune s'est associée à cette communion en procédant, à la même heure, à sonnerie des cloches de notre village (voir ci-dessus). Ce fut aussi l'occasion, pour nous, de saluer respectueusement tous les secouristes, sapeurs-pompiers et forces de l'ordre qui sont intervenus, souvent au péril de leur vie, afin de réduire les conséquences du sinistre.

On trouvera, ci-dessous, un extrait du Dauphiné Libéré du mardi 17 avril très significatif du symbole représenté par ce monument visité par plusieurs millions de touristes chaque année.

**PATRIMOINE** Des cris de stupeur et des pleurs se sont élevés lorsque la flèche de la cathédrale est tombée

Avec la fumée noire au-dessus des toits blessés de Notre-Dame, c'est le cœur de Paris qui s'est effondré lundi soir. La cathédrale célébrée par Victor Hugo, l'une des plus grandes d'Occident, est depuis son origine l'un des monuments les plus emblématiques de la ville et mondialement connu.

L'émotion qui s'est emparée des Parisiens, certains en larmes, massées sur les ponts qui enjambent la Seine, dit assez l'importance que revêt dans le cœur français - et bien au-delà de la chrétienté - la cathédrale millénaire, parmi les plus célèbres d'Occident, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco et visitée chaque année par près de 14 millions de touristes et pèlerins. Le sentiment de perte est infini face aux flammes qui dévorent le bâtiment gothique aux impressionnantes gargouilles, dont la construction a commencé au Moyen-Âge, à la fin du XII<sup>e</sup> siècle - en l'état actuel des connaissances, la date retenue pour le début des

Après la littérature le cinéma s'est emparé à son tour de ce « monument » qui, plus que tout autre, mérite ce vocable : en 1956 le réalisateur français Jean Delannoy en fait le titre d'un long-métrage avec Anthony Quinn dans le rôle de Quasimodo

Enfin, signe du rayonnement mondial de la cathédrale, même les studios de Walt Disney l'ont placée au cœur de leur dessin animé, le « Bossu de Notre-Dame » (1996), ou encore la comédie musicale éponyme écrite par le Canadien Luc Plamondon, véritable phénomène dans le monde francophone en 1998.

# La flèche s'effondre



La flèche et la toiture de Notre-Dame de Paris emportées par les flammes. Photo Geoffroy AFP/VAN DER HASSELT

# Départ de Laurent Lidouren, Directeur des Services Techniques

Laurent Lidouren, Directeur des Services de la Commune de Montgenèvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 a quitté ses fonctions, le vendredi 12 avril dernier.

Par voie de mutation, Laurent Lidouren est devenu Directeur du Service Eau et Assainissement de la Communauté de Communes de Pleyben Châteaulin Porzay en Bretagne.

A l'occasion de son départ, le Maire, Guy Hermitte, l'a remercié pour sa collaboration ces derniers années au sein de la station et a salué ses qualités de techniciens.





# Arrivée de Nicolas Rey au poste de Directeur des Services Techniques

A la suite du départ de Laurent Lidouren de la Direction des Services Techniques de la Commune, Nicolas Rey l'a succédé dans cette fonction.

Ingénieur – docteur en physique des matériaux et post doctorat de recherche en géophysique, Nicolas Rey a pris son poste le 2 mai dernier.



# Réunion de travail aux Alberts, sous l'égide du Maire, le 17/04/2019

Lors de la réunion publique du 12 mars dernier, nous avons pris des engagements partagés dans la perspective de vous informer, en direct, des interventions des Services Techniques, ainsi que de la mise en œuvre, concomitante, de la politique publique que nous conduisons au plus près de notre population.

C'est ainsi que dans la matinée du mercredi 17 avril 2019, le Maire de Montgenèvre, Guy HERMITTE, s'est rendu aux Alberts pour faire le point sur les différents projets et chantiers à conduire localement.

Dans cette perspective, il était entouré de plusieurs élus et collaborateurs :

- Monsieur Luc PASCAL, Conseiller Municipal des Alberts,
- Monsieur Michel MEYER, Adjoint au Maire en charge des Alberts,
  
- Monsieur Alexandre JOURDIN, Directeur de Cabinet,
- Monsieur Frédéric DURAND, Adjoint des Services Techniques,
- Monsieur Mario MATERA, Responsable du Camping des Alberts
- Monsieur Alan HOYEZ, Chargé de missions techniques stagiaire



## 1) Embellissement du cimetière des Alberts

Dès 8 heures, le Maire de Montgenèvre et ses collaborateurs ont fait le tour du village et du camping. Ils ont été rejoints, vers 8h30, plus directement sur place, afin de s'entretenir avec M. Mickael BACKAUS du CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement). Ce rendez-vous visait à définir plus précisément les conditions de mise

en œuvre d'un chantier visant à embellir le cimetière des Alberts. Comme cela a été approuvé unanimement, à main levée, par les citoyens lors de la réunion publique tenue aux Alberts le mardi 12 mars 2019.



Cet embellissement sera réalisé aux moyens d'une mise en herbe de l'entrée du cimetière et d'une dépose de graviers blancs entre les tombes, entre lesquelles sera posé un géotextile.

Une convention d'entretien du cimetière, entre la Commune de Montgenèvre et le CPIE, sera officialisée. Celle-ci prévoira une intervention biannuelle (au printemps et à l'automne) de l'entreprise avec un renfort possible des Services Techniques.

Un devis va être formulé. La Commission d'appel d'offres sera consultée. Puis, le Conseil municipal en décidera.

## 2) Mise en place d'une batterie de compostage

Elle sera installée en prolongement des molocks actuellement en place sur le parking situé à la sortie de village côté camping face à l'entrée du lotissement. Par ailleurs, un container, dédié à la dépose des cartons, sera installé très rapidement en suivant (Ref. Demande formulée via Popvox récemment...).

## 3) Installation de moloks

Dans la matinée, trois agents des services techniques de Montgenèvre se sont chargés de démonter l'abris à conteneurs du camping des Alberts.



En effet, de nouveaux moloks seront installés très prochainement, et nécessitent un accès total pour le déchargement des ordures par les véhicules dédiés. Les nouveaux moloks seront alignés, de telle sorte à faciliter le déneigement, mais aussi, afin de dégager la vue sur le camping, depuis l'entrée de ce dernier.



L'abri container à vite été démonté. Il sera remplacé, dans les meilleurs délais par une batterie de moloks, en cours de livraison.



#### 4) Curage des ruisseaux

Il est prévu de le faire avec une mini pelle à la fin de l'automne lors que les bordures auront gelés, rendant le sol d'une dureté telle qu'il n'y aura pas incident pour les ruisseaux.

#### 5) Hébergement du SIVOM

Lors du dernier Comité syndical du SIVOM, il a été question de la proposition, faite par le Maire de Val des Prés, de loger l'Administration du SIVOM au Camping.



La question a été traitée, sur place, lors de cette réunion de travail. L'accueil du camping sera aménagé, dès l'automne, à cette nécessité du fonctionnement du SIVOM, sans acquisition de droits spécifiques et pour une saison uniquement, le temps de trouver une solution pérenne, tout en portant une interrogation accrue sur les questions d'assurance.

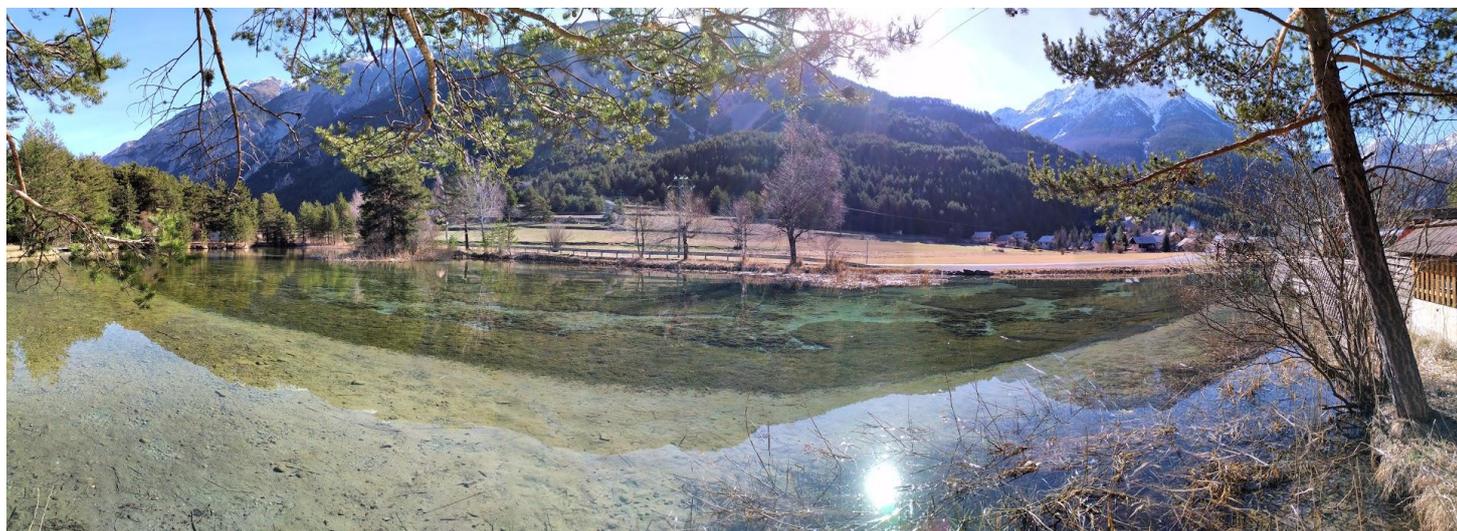
Le prochain Conseil municipal sera saisi prochainement en ce sens.

#### 6) Passerelle du lac des Alberts

Enfin, le dernier projet évoqué a été celui de l'aménagement du lac. Il a été décidé que les arbres bouleaux et autres arbres, situés entre le lac et la route, seront, pour la plupart, conservés hormis ceux qui sont secs ou potentiellement dangereux en bordure de la future promenade au bord du lac (excessivement penchés...).

Aussi, l'aménagement du bord de lac devrait comporter à la fois des parties "passerelle en surplomb", mais aussi de certaines parties "naturelles" conservées, lorsque les rives entre l'eau et la route sont assez larges. L'objectif est de réaliser une passerelle discrète, utile, fonctionnelle et bien intégrée dans son paysage.

Le cadre magnifique du lac des Alberts mérite d'être préservé et valorisé, ce à quoi peut répondre favorablement un tel aménagement.





Entrée du cheminement à aménager



Sortie du même cheminement



Partie la plus large, entre la route et le bord du lac.



Partie la plus étroite, entre la route et le bord du lac. comportant de surcroit des arbres morts.



L'espace parking, le long de la départementale, a également été évoqué quant aux relations avec les propriétaires et l'opportunité de l'installation d'un éclairage public.

De nouveaux contacts vont avoir lieu avec Alessandro Rovagna, architecte du projet, qui était présent lors de la réunion publique des Alberts le 12 mars dernier.

### Conclusion

Comme à l'accoutumée, soucieuses d'améliorer la qualité de vie de nos citoyens albertins, les équipes de la commune ont pu profiter de cette matinée de travail, in situ, pour examiner, au mieux les différents projets partagés ensemble et poursuivre leur mise en œuvre.

Dans ces conditions, les engagements évoqués lors de la réunion citoyenne du mardi 12 mars 2019 seront scrupuleusement tenus et il vous en sera systématiquement rendu compte.

# Extrait du Compte-rendu du Conseil Municipal du 25 avril 2019

## Membres en exercice : 11

Présents (9) : Guy HERMITTE, Marc FORNESI, Françoise SCHAACK, Luc PASCAL, Jérôme SALOMON, Francis ISAMBERT, Magalie VEROT, Michèle GLAIVE MOREAU, Alexandra JANION.

Pouvoir (1) : Michel MEYER à Luc PASCAL,

Absents (1) : Philippe GILARDINO,

Secrétaire de séance : Francis ISAMBERT est élu, à l'unanimité des membres, en qualité de secrétaire de séance.

En préambule, le Maire demande l'ajout des deux délibérations suivantes :

- Tarifs du golf pack golf/Durancia pour l'été 2019 ;
- Subvention du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour les travaux de goudronnage

Il indique également le retrait de la délibération n° 10. Il précise qu'à la fin de l'examen de l'ordre du jour, du présent Conseil Municipal, deux informations seront données relatives aux « petits montagnards » et à une demande du café de l'eau pour la pose d'une enseigne en bordure de la RN94 au niveau des Chalmettes.

Cette modification de l'ordre du jour est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **1) Smart Tourism – Demande de subvention**

M. le Maire, Guy HERMITTE, indique que, depuis plusieurs mois, les équipes de Montgenèvre travaillent à la mise en place d'une stratégie digitale dont la personnalisation va s'appliquer aux stations de tourisme, dont Montgenèvre, pilote pour la circonstance. Celle-ci est orientée principalement sur les besoins du client qui séjourne dans la station ou profite simplement des activités proposées de toute nature, et à plus long terme en vue de faciliter la décision. C'est ainsi que les trois entités ont pris une délibération de principe (le 5 avril 2017), afin de s'inscrire dans la perspective de la définition d'une station intelligente.

Complémentairement à la Régie des Remontées Mécaniques de Montgenèvre qui a conclu un marché public avec la société Orange, la Commune a entrepris de réaliser un certain nombre d'investissements dans les domaines suivants : numérisation des services municipaux (mairie, écoles...), infrastructures de fibre optique et réseau de vidéo-protection, information parking en temps réel et information réseau de navette en temps réel.

Afin de parfaire la stratégie lancée par la station, il est proposé au niveau de la Commune de réaliser un certain nombre d'investissements supplémentaires visant à faciliter l'accès aux services publics et privés par une meilleure information et accroître le nombre d'aménagements urbains intelligents et d'espaces publics attractifs et modernes (Wi-Fi généralisé, panneaux digitaux...), dont les montants estimés sont les suivants :

- Développement du réseau de Wi-Fi public : 54 000 €
- Signalétique station : 445 000 €

- Site internet station et CRM : 50 000 €
- Matériel vidéo : 5 000 €
- Bornes d'information et de satisfaction : 7 403 €
- Logiciel bornes : 1 320 €
- Serveur de la mairie : 12 042 €

Soit un total de : 574 765 € H.T. pour cette opération.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter des subventions sur la base du plan de financement suivant :

- Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur : 348 500 €
- Conseil Départemental : 44 000 €
- Autofinancement : 182 265 €

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter ces subventions.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **2) Stand de tir des Arquebusiers de Montgenèvre – Demande de subvention**

M. Jérôme SALOMON indique que, depuis plusieurs semaines, les équipes de Montgenèvre travaillent sur le projet d'aménagement du stand de tir des Arquebusiers de Montgenèvre, situé au Pras de Rignon. Il est en effet prévu de faire passer la distance de tir maximale de 25 à 50 mètres. Cela permettra au club local, affilié à la Fédération Française de Tir, de rentrer dans une nouvelle catégorie de tir et ainsi disputer de nouvelles compétitions.

Afin de mener à bien ce projet, il est proposé de faire réaliser les travaux en régie, par les Services Techniques de la Commune de Montgenèvre, selon les tarifs horaires des prestations communales votés lors du Conseil Municipal du jeudi 18 janvier 2018. Les travaux consisteront en un terrassement, la création d'une ciblirie, la création d'un local, et l'installation d'un portail. Les montants estimés sont les suivants :

- Chargeur : 3 465 € (99 € / h \* 35 h)
- Camion 6/4 : 4 445 € (127 € / h \* 35 h)
- Main d'œuvre : 3 220 € (23 € / h \* 140 h)

Soit un total de : 11 130 € pour cette opération.

Dans ce cadre, il est proposé de solliciter une subvention auprès du CNDS sur la base du plan de financement suivant :

- Centre National pour le Développement du Sport : 2 226 €
- Autofinancement : 8 904 €

Compte tenu de ces éléments, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à solliciter cette subvention.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### 3) Demande de subvention pour la crèche Les Sourires

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU informe le Conseil Municipal que suite à la visite du Dr POUSSE, du service de la PMI de Briançon, l'attention est portée sur la nécessité de réaliser les aménagements suivants au sein de la Crèche « Les Sourires » de Montgenèvre :

- « Mettre la salle de change en conformité avec une pratique professionnelle satisfaisante, afin de prévenir l'usure professionnelle (cf. compte-rendu Médecine du travail, pages 3 et 4),
- Repeindre les bancs et la cabane extérieure, afin de supprimer le risque d'écharde pour les enfants,
- Sécuriser la zone de décharge du toit en neige, afin de protéger les enfants,
- Enfin, un espace de rangement abrité pour les poussettes serait bienvenu. »

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal de déposer un dossier de demande de subvention afin de réaliser les travaux de rénovation de la salle de change se répartissant ainsi :

<b>Travaux rénovation salle de change</b> <i>(Menuisier professionnel petite enfance travaillant avec les crèches CCB)</i>			
<b>5 267.42€ HT</b>	26% CD	1 380.23€	Demande en cours <i>Prochaine commission fin juin 19</i>
	12% CAF	633.71€	Demande en cours
	61.4% COMMUNE	3 253.48€	

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **4) Tarif de location de la cabane du camping du bois des Alberts**

M. Luc PASCAL indique que par délibération n°8 du mois d'aout 2018, il a été voté les tarifs de location pour la cabane dans les arbres. Aujourd'hui il convient de compléter ces tarifs en ajoutant un prix dégressif pour plusieurs semaines de locations.

Il convient d'intégrer la location de la cabane dans les arbres située au sein du camping à la régie de recette du camping des Alberts.

Le régisseur encaissera les produits suivants :

Ainsi, il est proposé de compléter les tarifs suivants (taxe de séjour comprise) :

	Mai/Juin/Septembre	Juillet/aout
Tarifs 3 nuits :	215€	300€
Tarifs 4 nuits :	285€	400€
Semaine (samedi au samedi) :	500€	700€
Tarif dégressif pour plusieurs semaines de location :		
	2 semaines - 10%	
	3 semaines - 15%	
	4 semaines - 20%€	

Le prix du nettoyage du chalet pourra être facturé en plus de la location : 50€

Pour information du linge peut-être réservé en location et payé directement au prestataire .

Une caution de 500€ sera demandée lors de chaque séjour.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **5) Nettoyage des bâtiments communaux : avenant avec la société NERA**

M. Francis ISAMBERT informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de passer un avenant avec la société NERA PROVENCE, titulaire du lot n° 2 Espace Jean Gabin.

Le bâtiment de l'école de Montgenèvre jouxte l'Espace Jean Gabin. Il est de ce fait inclus dans le lot n° 2 Espace Jean Gabin pour les interventions ponctuelles de nettoyage et nettoyage des vitres.

L'organisation du travail du personnel communal lors de la rentrée scolaire 2018/2019 a été modifié et il a été convenu de faire exécuter une partie des prestations de nettoyage les mercredis et samedis par l'entreprise à raison de 7h par semaine de classe (2X3.5heures). Cette prestation a été mise en place avec les tarifs des prestations occasionnelles dans un premier temps pour vérifier si ce fonctionnement convenait.

Ce fonctionnement étant satisfaisant, il convient aujourd'hui de contractualiser cette solution dans le but de sa pérennisation.

Le montant de l'avenant étant supérieur à 5%, la commission d'appel d'offres s'est prononcée sur cette décision.

Bordereau de prix :

forfait 7h, 1 agent semaine au prix de 128.00 € HT.

36 semaines de classe dans une année scolaire.

Soit :

$128.00 \times 36 = 4480.00 \text{ € ht}$

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 4480.00 €
- Montant TTC : 5376.00 €
- % d'écart introduit par l'avenant : 14%

Nouveau montant du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%
- Montant HT : 35 565.69
- Montant TTC : 42 678.20

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**6) Attribution du marché pour la gestion et l'animation du golf de Montgenèvre :**

M. Jérôme SALOMON rappelle au Conseil Municipal que le marché d'animation et de commercialisation du golf de Montgenèvre, précédemment détenu par la société AIMG, s'est terminé en 2018 après la saison estivale. En conséquence un nouveau marché de prestation de service global et forfaitaire a été lancé. Il s'agit d'un marché de type procédure adaptée (MAPA) valable pour une durée maximale de 3 ans (1 an renouvelable 2 fois).

Pour rappel, ce marché prévoit une prestation de service composée des actions suivantes :

- Enseignement du golf ;
- Coordination de la direction, du fonctionnement quotidien, et de l'animation du golf ;
- Surveillance et amélioration de la qualité du parcours en lien avec la société chargée du « greenkeeping » ;
- Commercialisation et marketing pour développer la fréquentation et la notoriété du golf.

Un appel public à concurrence réglementaire a été publié sur la plateforme des marchés

« achatpublic.com »

Une seule offre a été déposée dans les délais et déclarée recevable administrativement. Après examen de l'offre, il a été demandé à la société AIMG des explications sur l'augmentation du montant du marché par rapport au précédent. Le Directeur d'AIMG a donné les explications et a proposé de réduire sa marge.

Il confirme la proposition suivante :

Le marché est passé pour l'année 2019 au prix de 39 900 € TTC soit 33 250 € HT (29865,3 € 2018)

Ce prix sera réévalué en 2020 selon le mécanisme défini dans le contrat. Le contrat est désormais conclu par la division gestion, la société Golf Référence SAS, AIMG Gestion.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer favorablement sur le renouvellement du marché prestation pour le golf de Montgenèvre dans les conditions énoncées ci-dessus.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **7) Choix des entreprises – Travaux Espace Prarial**

Mme Alexandra JANION indique que les travaux de l'espace Prarial doivent se poursuivre ce printemps. Dans ce cadre, il est rappelé que le maître d'œuvre est le bureau d'architecte BLANCHARD et qu'une mise en concurrence avait été préalablement lancée et publiée le 2 juillet 2018 sur le profil acheteur de la commune sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com et sur « Le Moniteur » ainsi que sur sa plateforme Marchés Online. Cette procédure de type MAPA allotie (11 lots techniques) à prix global et forfaitaire avec une option pour la création d'un auvent en façade ouest (lots concernés : n°1,2 et 10) s'est révélé fructueuse pour les lots n°1 (maçonnerie), n°3 (étanchéité) et n°7 (électricité) et infructueuse pour le reste des lots soit les n°2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11.

Aussi, une nouvelle procédure de type MAPA allotie (8 lots) à prix global et forfaitaire a été lancée et publiée le 8 février 2019 sur le profil acheteur de la commune sur la plateforme dématérialisée achatpublic.com puis sur « Le Moniteur » le 22 février 2019 et sa plateforme Marchés Online le 12 février 2019.

La CAO s'est réunie le 29 mars 2019 pour procéder à l'ouverture des plis, puis le 8 avril 2019 pour procéder à l'attribution des lots n°2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 sur présentation du rapport du maître d'œuvre.

Les lots n°2, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 ont fait l'objet d'une offre unique tandis que pour le lot n°10 plusieurs offres ont été reçues. Dans ce contexte lors de la CAO du 8 avril 2019 a été établi un rapport d'analyse des offres classant, pour le lot n°10, l'offre de SPINELLI BÂTIMENT n°1, l'offre de FERRERO FILS n°2 et l'offre de ALPHAND PEINTURES n°3. De plus, à cette occasion, les offres pour les lots n°2, 4, 5, 6, 8, 9 et 11 ont été jugées conformes.

La CAO du 8 avril 2019 a ainsi proposé l'attribution des lots n°2, 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11 comme suit :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Base</b>	<b>Option</b>	<b>Base+option</b>	<b>Total HT</b>
Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE	FERRIER BOIS CONSTRUCTION	24 739.44 €	24 138.68 €	48 878.12 €	48 878.12 €
Lot 4 MENUISERIE BOIS	MENUISERIE DE LA TOUR	36 795.93 €		36 795.93 €	36 795.93 €
Lot 5 CLOISONS Faux plafonds	URLI PLATRERIE	16 381.37 €		16 381.37 €	16 381.37 €
Lot 6 PLOMB/CHAUF CHAUFFAGE	ENTREPRISE MAUREL	14 266.92 €		14 266.92 €	14 266.92 €
Lot 8 CARRELAGE	HERAKLES CARRELAGE	14 546.96 €		14 546.96 €	14 546.96 €
Lot 9 CHAPES	DS CHAPES	4 322.88 €		4 322.88 €	4 322.88 €
Lot 10 PEINTURES SOLS	SPINELLI BÂTIMENT	13 348.32 €	2 156.25 €	15 504.57 €	15 504.57 €
Lot 11 MENUISERIE MÉTAL	ALPES ALU	18 238.23 €		18 238.23 €	18 238.23 €

Les entreprises retenues ont été approuvées par les membres de la CAO à l'unanimité.

Tableau récapitulatif global :

<b>Lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Base</b>	<b>Option</b>	<b>Base+option</b>	<b>Avenant</b>	<b>Total HT</b>
Lot 1 MACONNERIE	SA BLANCHARD	168 803.13 €	5 812.00 €	174 615.13 €	14 346.20 €	188 961.33 €
Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE	FERRIER BOIS CONSTRUCTION	24 739.44 €	24 138.68 €	48 878.12 €		48 878.12 €
Lot 3 ÉTANCHÉITÉ	PIC FRÈRES	44 766.20 €		44 766.20 €	-8 696.33 €	36 069.87 €
Lot 4 MENUISERIE BOIS	MENUISERIE DE LA TOUR	36 795.93 €		36 795.93 €		36 795.93 €
Lot 5 CLOISONS Faux plafonds	URLI PLATRERIE	16 381.37 €		16 381.37 €		16 381.37 €
Lot 6 PLOMB/CHAU F CHAUFFAGE	ENTREPRISE MAUREL	14 266.92 €		14 266.92 €		14 266.92 €
Lot 7 ÉLECTRICITÉ	CIMELEC	18 675.34 €		18 675.34 €	1 605.00 €	20 280.34 €
Lot 8 CARRELAGE	HERAKLES CARRELAGE	14 546.96 €		14 546.96 €		14 546.96 €

Lot 9 CHAPES	DS CHAPES	4 322.88 €		4 322.88 €		4 322.88 €
Lot 10 PEINTURES SOLS	SPINELLI BÂTIMENT	13 348.32 €	2 156.25 €	15 504.57 €		15 504.57 €
Lot 11 MENUISERIE MÉTAL	ALPES ALU	18 238.23 €		18 238.23 €		18 238.23 €
<b>TOTAL HT</b>						<b>414 246.25 €</b>

Après en avoir délibéré ; le Conseil Municipal :

- Approuve l'exposé de Madame Alexandra Janion
- Valide la proposition de la CAO de retenir les candidats comme suit :
  - Lot 2 CHARPENTE COUVERTURE – FERRIER BOIS CONSTRUCTION pour un montant de 48 878.12 € HT ;
  - Lot 4 MENUISERIE BOIS – MENUISERIE DE LA TOUR pour un montant de 36 795.93 € HT ;
  - Lot 5 CLOISONS (faux plafonds) – URLI PLATRERIE pour un montant de 16 381.37 € HT
  - Lot 6 PLOMB/CHAUF CHAUFFAGE – ENTREPRISE MAUREL pour un montant de 14 266.92 € ;
  - Lot 8 CARRELAGE – HERAKLES CARRELAGE pour un montant de 14 546.96 € ;
  - Lot 9 CHAPES – DS CHAPES pour un montant de 4 322.88 € ;
  - Lot 10 PEINTURES SOLS – SPINELLI BÂTIMENT pour un montant de 15 504.57 € ;
  - Lot 11 MENUISERIE MÉTAL – ALPES ALU pour un montant total de 18 238.23 €.
- Demande à M. le Maire de notifier dans les meilleurs délais les marchés correspondants aux entreprises retenues.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **8/Election des membres du Conseil Municipal à la Commission d'Appel d'Offres**

M. Marc FORNESI rappelle qu'en application des articles 22 et 23 du Code des marchés publics, il convient de désigner les membres du Conseil Municipal qui vont siéger à la Commission d'Appel d'Offres. En fonction de la population de Montgenèvre (- de 3 500 habitants), elle comprend :

- le Maire, Président de droit
- 3 membres titulaires
- 3 membres suppléants.

En raison de deux postes vacants à la suite de démission et/ou décès, il y a lieu de procéder aux remplacements.

Pour rappel, par délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2014, la Commission d'Appel d'Offres était composée de :

#### en qualité de membres titulaires

\* Marc FORNESI

\* Philippe GILARDINO

\* Steven HEUZE

#### en qualité de membres suppléants

\* Michèle GLAIVE MOREAU

\* Michel MEYER

\* Christian SCHWEY

Dans ces conditions :

- Mme Michèle GLAIVE MOREAU est candidate en qualité de membres titulaires ;
- Luc PASCAL et Jérôme SALOMON sont candidats en qualité de membres suppléants ;

Nombre de membres participant au vote : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0

Majorité absolue : 6

Ont obtenu :

#### En qualité de membres titulaires

\* Michèle GLAIVE-MOREAU 10 voix

#### en qualité de membres suppléants

\* Luc PASCAL 10 voix

\* Jérôme SALOMON 10 voix

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **9 ) opération Façades toitures : lancement 1ère tranche**

M. Marc FORNESI expose que la commune de MONTGENEVRE souhaite lancer une opération de rénovation des façades, des toitures et des devantures commerciales sur l'ensemble du territoire de sa commune. Le dispositif prévoit d'inciter les propriétaires privés à mettre en valeur et à protéger leur patrimoine, à préserver la qualité de leur environnement bâti et à harmoniser les aspects des façades et des toitures.

L'objectif est d'améliorer le cadre de vie des habitants comme des visiteurs tout en préservant de l'identité architecturale de la commune de MONTGENEVRE. Cette action permet également de soutenir l'activité du bâtiment et de l'artisanat local.

Afin de définir les différentes modalités du programme et d'en assurer le suivi et l'animation, la commune s'entoure des services du SOLIHA Alpes du Sud, opérateur agréé de l'amélioration de l'habitat qui anime de nombreuses opérations de réhabilitation similaires. L'intervention du SOLIHA Alpes du Sud s'effectue en deux temps :

- Etablissement des éléments de programmation préalable à l'opération, la rédaction du cahier des charges de l'opération, la recherche de financement et le lancement de programme,
- Animation et suivi du dispositif « façades - toitures - devantures » avec la mise en place d'un bureau de l'habitat (permanences d'accueil des demandeurs et articulation avec les élus et les services de la Mairie).

Il est proposé

- De valider la mise en place d'une opération façades-toitures-devantures pour une durée prévisionnelle de trois ans,
- De voter l'enveloppe de subventions correspondante et de demander une participation financière à la REGION SUD Provence Alpes Côte d'Azur.
- De missionner le SOLIHA Alpes du Sud pour accompagner la commune dans les différentes démarches.

Pour financer l'enveloppe de subvention à reverser aux propriétaires qui entreprennent des travaux, la commune de MONTGENEVRE sollicitera la Région Provence Alpes Côte d'Azur avec le plan de financement suivant :

- Enveloppe de subvention à reverser aux propriétaires ..... 100 000 €
- Participation de la région ..... 50 000 €

Ce type d'action bénéficie du soutien de la Région Sud dès lors qu'elle s'inscrit dans le cadre de sa politique en matière d'habitat délivrée le 16/12/2016. Ce soutien est décisif car il permet d'accroître de façon significative l'impact de l'action municipale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- La mise en place d'une opération façades-toitures-devantures sur l'ensemble de la commune pour une durée prévisionnelle de 3 ans et dans la limite des crédits réservés à l'opération,
- Le principe d'aides financières à verser par la commune aux propriétaires qui entreprennent des travaux qui s'inscrivent dans ce cadre,
- Désigne le SOLIHA Alpes du Sud pour l'élaboration des éléments de programmation préalables et le suivi-animation de l'opération,

- Adopte le cahier de charges de l'opération qui figure en annexe de cette délibération, et rend les mesures applicables dès que la REGION SUD aura délivré L'accord de principe, - Autorise le Maire à signer les conventions correspondantes,
- Sollicite la REGION SUD pour l'enveloppe de subventions qui sera versée aux propriétaires pour un montant de 50 000€,
- Approuve le plan de financement de la première tranche de l'opération, et décide d'inscrire au budget de la Commune la somme de 100 000€ répartie sur trois ans au titre de l'enveloppe réservée à l'incitation des propriétaires pour rénover leurs toitures, leurs façades ou la devanture de leur commerce,
- Désigne le Conseil Municipal pour valider l'attribution des subventions « façades/toitures/devantures ».

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **10) Révision du PLU pour la mise en conformité avec le Scot du Briançonnais**

Cette délibération a été retirée de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

### **11) Convention d'occupation d'un terrain le stockage, temporaire de matériels des Services Techniques en raison du reformatage du stand de tir.**

M. Jérôme SALOMON indique que dans le cadre du projet d'aménagement du stand de tir des Arquebusiers de Montgenèvre, situé au Pras de Rignon, il y a lieu de procéder au déménagement du matériel des Services Techniques stocké à cet endroit.

Dans ces conditions, des négociations ont été entamée avec Mesdames Joséphine et Julia Pavesi, propriétaire de la parcelle A287, afin de pouvoir y entreposer les dits matériaux, via une convention d'occupation.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré, de :

- Autorise le Maire à négocier avec Mesdames Joséphine et Julia Pavesi les termes de la convention d'occupation ;
- Autoriser le Maire à signer cette convention avec Mesdames Joséphine et Julia Pavesi, ainsi que prendre toutes dispositions dans ce sens ;

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **12) Clôt Enjaime : Vente Commune/ Joséphine Pavesi et Julia Pavesi**

M. le Maire et M. Marc FORNESI quittent la salle.

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU informe que par courrier du 25 janvier 2013, la Commune de Montgenèvre avait répondu à M. Gilbert Pavesi, ainsi qu'à mesdemoiselles Joséphine et Julia Pavesi que :

*« Compte-tenu d'une part de la topographie et d'autre part de la Surface de Plancher résiduelle issue du terrain de Mesdemoiselles PAVESi (324m<sup>2</sup>), nous vous proposons un lot d'environ 700 m<sup>2</sup> avec une Surface de plancher de 450m<sup>2</sup> tel que défini sur le plan joint.*

*Toutefois, la surface de ce lot étant largement supérieure à celle qui devrait vous être affecté en contrepartie de la parcelle A 232 (410m<sup>2</sup> X 0,7 = 287m<sup>2</sup> – SP 164m<sup>2</sup>), nous nous permettons de vous proposer d'acquérir la surface de terrain complémentaire (700-287=413m<sup>2</sup>) sur la base de 50€ HT le m<sup>2</sup> de foncier soit un montant total de 20 650€ HT. »*

Compte-tenu des différents recours administratifs engagés, les différentes parties avaient suspendues, momentanément, les échanges.

Par la suite, mesdames Joséphine et Julia Pavesi, par courrier en date du 20 janvier 2019, ont souhaité reprendre la procédure, au dernier état ci-dessus décrit, en faisant part de leur accord pour cette transaction.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- De vendre à Mesdames Joséphine et Julia Pavesi, 413m<sup>2</sup> sur la base de 50€ HT le m<sup>2</sup> de foncier, soit un montant total de 20 650€ HT une partie de la parcelle A237 achetée par la Commune à M. Henri Rignon, par acte notarié le 5 juin 2015, afin de permettre la recomposition du lot n°9 ;
- D'autoriser le Maire à signer tous les actes afférents à cette vente ;

Sur invitation de Mme Michèle GLAIVE-MOREAU cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

**13) Clot Enjaime : autorisation donnée au Maire de poursuivre la procédure d'expropriation sur la base de l'arrêté de déclaration d'utilité publique 24 janvier 2014, prolongée par arrêté du 21 janvier 2019.**

M. le Maire et M. Marc FORNESI quittent la salle

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU rappelle que sur le fondement des délibérations du 19 mars 2013 et 12 décembre 2013, le Préfet des Hautes Alpes par arrêté du 24 janvier 2014, prolongé le 21 janvier 2019, a délivré une déclaration d'utilité publique dans le cadre de « *l'acquisition des terrains nécessaires à la réalisation des travaux de voiries et d'aménagements commun du lotissement le Clot-Enjaime sur le territoire de la Commune de Montgenèvre* ».

Cet arrêté préfectoral, comme l'ensemble des dispositions relatives au Projet urbain Partenarial concerné, ci-dessus dénommé, n'ont pas pu être mis en œuvre compte-tenu des différents recours administratifs engagés. Il n'était bien évidemment pas question d'anticiper sur le prononcé définitif de ces différentes instances. Celles-ci étant aujourd'hui closes, il s'agit d'autoriser le Maire à poursuivre, par voie notariale, la mise en œuvre de la procédure de reconnaissance des titres de chaque propriétaire de la zone afin d'officialiser la mosaïque foncière.

A cette suite, il convient de l'autoriser à mettre en œuvre, au cas par cas, l'arrêté d'expropriation susvisé.

Dans ce contexte, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE la poursuite de la procédure d'acquisition ;
- AUTORISE le Maire à ester en justice et à défendre les intérêts de la Commune devant les juridictions compétentes en désignant, le cas échéant, un avocat pour représenter la commune ;
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;

Sur invitation de Mme Michèle GLAIVE-MOREAU, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### **14 Grille du personnel : Etat au 1<sup>er</sup> mai 2019 suite à mouvements de certains personnels.**

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU présente les mouvements suivants :

		<i>catégorie</i>	<i>effectif budgétaire</i>	<i>effectif pourvu</i>	<i>Non pourvus</i>
<b><u>Emplois fonctionnels</u></b>	Directeur Général des Services	A	1	0	1
	Directeur des Services Techniques	A	1	0	1
<b><u>Filière administrative</u></b>	Attaché principal	A	1	0	1
	Attaché	A	1	0	1
	Infirmière territoriale	A	1	1	0
	Rédacteur principal 1 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	0
	Rédacteur	B	1	1	0
	Adjoint Administratif	C	2	0	<b>2</b>
<b><u>Filière Technique</u></b>	Ingénieur principal	A	1	0	1
	Ingénieur	A	1	0	1
	Technicien Principal 2 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
	Technicien Principal 1 <sup>e</sup> classe	B	1	0	1
	Agent de maîtrise principal	C	3	3	0
	Agent de maîtrise	C	4	4	0
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe	C	3	3	0
	Adjoint Technique	C	2	2	<b>0</b>

<u>Filière Police</u>	Gardien de Police Municipale	C	1	0	1
<u>Filière sociale</u>	Infirmière territoriale	A	1	1	0
	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> Classe	C	1	0	1
	ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1	0
	Educateur Jeunes Enfants	B	1	1	0
	Agent social 2 <sup>e</sup> classe	C	2	0	2
	Auxiliaire de puériculture	C	1	0	1
	<b>TOTAL</b>		<b>33</b>	<b>19</b>	<b>15</b>
		<b>18 + 1 détachement</b>			
		<i>Catégorie</i>	<i>effectif budgétaire</i>	<i>Type de contrat</i>	
	Collaborateur de cabinet	A	0,5	<i>cdd</i>	
	Attaché Territorial	A	1	<i>cdd</i>	
	Ingénieur territorial	A	2	<i>cdd</i>	
	Technicien Principal 1 <sup>ère</sup> Classe	A	1	<i>cdd</i>	
	Adjoint Administratif	C	3	<i>cdd</i>	
	Auxiliaire de puériculture	C	2	<i>cdd</i>	
	Agent social	C	1	<i>cdd</i>	
	Adjoint Administratif	C	4	<i>saisonnier été/hiver</i>	
	Adjoint technique	C	10	<i>saisonnier été/hiver</i>	
	Adjoint technique	C	1	<i>cdd - 80%</i>	
	Adjoint technique	C	1	<i>cdd - 40%</i>	
	Agent de maîtrise principal	C	1	<i>cdi</i>	
	Opérateur des activités physiques et sportives	B	1	<i>Saisonnier été</i>	
	Educateur Jeunes Enfants	B	2	<i>Saisonnier été/hiver</i>	
	Agent social	C	3	<i>Saisonnier été/hiver</i>	

	Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	C	3	<i>Saisonnier été/hiver</i>
	<b>TOTAL</b>		<b>36,5</b>	

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **15 -Convention de prestation de service avec le SDIS pour la vérification technique des points d'eau incendie**

Mme Françoise MILLE-SCHAACK présente la délibération suivante :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-là 10,

Vu le décret n ° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n°05-2017-07-18-007 du 18/07/2017 portant règlement départemental de la défense extérieure contre l'incendie,

Vu la compétence reconnue au maire en matière de défense extérieure contre l'incendie,

Considérant qu'il y a lieu, d'identifier les risques à prendre en compte, de fixer en fonction de ces risques la quantité, la qualité et l'implantation des points d'eau incendie, afin de déterminer les modalités de mise à jour des données et de contrôles techniques.

Chaque commune devra avoir rédigé et adopté un arrêté municipal de DECI. Cet arrêté devra évaluer les risques « incendie » à l'échelle communale et pour chaque PEI (Point d'Eau Incendie).

Organiser la vérification périodique réglementaire des poteaux incendie sur le territoire. La périodicité de ces contrôles est tous les 3 ans. Les contrôles fonctionnels contre l'incendie (contrôle et manœuvrabilité) sont du ressort de l'autorité municipale.

Cependant, la collectivité peut réaliser cette mission en régie, la confier à une société ou au SDIS.

En effet, le SDIS 05 propose aux communes d'effectuer cette vérification triennale des PEI à hauteur de 120.30 euros par jour de mise à disposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de confier cette prestation au SDIS;
- Autorise le Maire à signer la convention SDIS / COMMUNE;
- Autorise le Maire à régler la dépense.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **16) Demande de convention avec la CAF pour la crèche Les Sourires**

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU indique qu'il s'agit de signer la convention d'habilitation informatique concernant la mise en ligne sur le site [monenfant.fr](http://monenfant.fr) des données relatives à la crèche, entre la Caisse d'Allocations Familiales des Hautes Alpes et la Mairie de Montgenèvre.

Ce site a pour vocation de faciliter les recherches des familles en matière d'accueil d'enfants en leur permettant de disposer d'une information personnalisée sur les différentes offres existantes (collectives et individuelles), quel que soit leur lieu de résidence ou de travail. Figureront les informations relatives aux établissements d'accueil et services, soient : les modalités de fonctionnement et les disponibilités d'accueil des établissements.

La CNAF est responsable de ce traitement au sens de l'article 4.7 du RGPD, et la convention formalise les modalités de diffusion sur ce site des informations précitées, et habilite la crèche à renseigner les informations sur les établissements.

Sa durée est d'un an renouvelable par tacite reconduction ; elle peut être résiliée expressément chaque année par l'une et l'autre des parties (préavis 3 mois).

Dans ce contexte, après en avoir délibéré, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le Maire, « fournisseur de données pour la Commune de Montgenèvre », à signer la convention avec la CAF.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

### **17) Vente de bois et affouage saison 2019/2020**

M. Marc FORNESI indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir, pour les besoins ruraux ou domestiques des affouagistes de la Commune de Montgenèvre, la délivrance en nature pour l'année 2019/2020 d'une coupe de la forêt communale, selon les consignes de l'Office National des Forêts (ONF) :

**Pour Les Alberts**, l'affouage concerne des arbres situés dans le bois du camping. Il répertorie des arbres sur pied martelés au marteau de l'Etat et qui portent un numéro d'affouage. Les branches seront fractionnées et dispersées dans le peuplement hors des plantations ou régénération naturelle de mélèze. La circulation des tracteurs se fera en respectant les espaces herbés hors des semis, s'il y en a de prévus. En bord des pistes de ski, les bois seront évacués avant la neige. Dans le peuplement, les bois abattus ne devront pas présenter de danger pour les skieurs hors-pistes. L'exploitation est interdite en juillet et août et les week-ends de juin à septembre.

**Pour Montgenèvre**, comme l'année précédente, l'affouage comprend l'exploitation de la **parcelle forestière 15** et concerne les arbres martelés au marteau de l'Etat et qui portent un numéro d'affouage. Les branches seront fractionnées et dispersées dans le peuplement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la demande du Maire :

- décide d'affecter au partage en nature, entre les affouagistes pour la satisfaction de leurs besoins ruraux ou domestiques, la coupe de la forêt communale et en demande délivrance à l'ONF ;

- décide que le mode de partage de l'affouage sera fait, conformément à l'article L 145-2 du Code Forestier, de la manière suivante : « par tête d'habitant possédant, avant la publication des rôles, un domicile fixe et réel dans la commune »
- décide de partager les bois sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage, l'exploitation s'effectuant sous la garantie de trois habitants solvables choisis ci-après et qui acceptent, à savoir :
  - pour le Chef-Lieu : M. Marc FORNESI, M. Nicolas FORESTIER, M. Mario MATERA ;
  - pour les Alberts : M. Michel MEYER, M. Marc FORNESI et M. Luc PASCAL soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L 138-12 du Code Forestier ;
- fixe le délai d'exploitation de leur lot par les affouagistes au 31/12/2019, faute de quoi ceux-ci seront déchus des droits qui s'y rapportent ;
- fixe le montant de la taxe d'affouage mise à la charge des affouagistes à 11€.

Il est expressément exposé que tout habitant qui n'aura pas, sauf raison valable, pris tout son bois, ne pourra pas bénéficier d'une nouvelle coupe. Il est rappelé qu'en aucun cas ce bois ne pourra faire l'objet d'une quelconque vente. Chaque affouagiste est également invité à respecter les consignes de sécurité pour l'exploitation forestière édictées par l'ONF.

Pour rappel, l'affouage est destiné à la satisfaction de la consommation rurale et domestique de ses bénéficiaires (article L 243-1 du Code Forestier). Les produits délivrés sont donc réservés à un usage strictement personnel et leur revente est interdite. Le volume de 30 m<sup>3</sup> apparents de référence (stères) par affouagiste apparaît donc comme un maximum à ne pas dépasser, pour assurer le chauffage d'une habitation individuelle, d'autant que les poêles sont devenus très performants et consomment de moins en moins de bois pour un même pouvoir calorifique.

Dans le cadre de discussions avec les commissions régionales de la forêt communale, il est souhaitable d'abaisser ce seuil de volume pour le situer à 10 m<sup>3</sup> environ apparents, tant dans un souci d'amélioration de l'efficacité énergétique et que de prévention du commerce illégal du bois et du travail dissimulé.

En outre, il est proposé à la vente les parcelles 26 et 27, conformément aux rapports de coupes qui avaient été signés par la commune en septembre 2016.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

### **18) Création d'une agence postale : Convention avec La Poste**

M. le Maire rappelle que par délibération n°15 du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à :

*« - Engager et rencontrer les représentants de La Poste en vue de la création d'une agence postale communale, dans les locaux actuels, afin de continuer à mettre à disposition de la population permanente et touristique de Montgenèvre les services de La Poste ;*

*- Autoriser le Maire à négocier les termes de la convention à intervenir avec La Poste »*

A cette suite, le Maire a rencontré M. Christophe Dognon, délégué aux relations territoriales des Hautes-Alpes pour La Poste. Ce dernier a confirmé la volonté de La Poste d'accompagner la Commune de Montgenèvre sur les trois domaines suivants :

## **1. INDEMNITÉS VERSÉES AUX AGENCES POSTALES COMMUNALES :**

Le montant de l'indemnité mensuelle compensatrice sera de 1038 euros TTC, soit 12 456 € par an pour la future Agence Postale Communale pour l'année 2019. Celle-ci est revalorisée chaque année au 1er janvier, en fonction du dernier indice des prix à la consommation (base 2015), connu au 1er décembre de l'année N-1. Sur la première année d'exercice, Il est prévu le versement d'une prime d'installation de 3 fois le montant de l'indemnité, soit 3114 € en plus de l'indemnité forfaitaire mensuelle.

Outre cette indemnité forfaitaire, La Poste accompagnera les agents affectés à cette activité postale par une formation et une animation adaptée. Elle renouvellera le mobilier (2,4 K€), la signalétique (2,4 k€) et assurera le renouvellement du matériel informatique (1,5 K€), l'implantation de nouveaux équipements tablettes (mobilier, système d'information et formation) (1,8 K€) imprimantes et/ou scanner (0,8 K€), leur maintenance et les coûts d'abonnements et de connexion réseau (1,2 K€ par an). Ces montants sont indicatifs et seront précisés au moment de la facturation.

## **2. PARTICIPATION FINANCIERE A LA MUTUALISATION DES SERVICES PUBLICS :**

Le projet pour l'Agence Postale Communale de Montgenèvre est de la mutualiser avec d'autres services de la Mairie comme l'office de tourisme communale sur le même site physique. Ce type de partenariat est éligible à l'intervention du fonds de péréquation départemental de présence postale. Cette participation financière est possible à hauteur de 50% du montant des travaux engagés par la commune dans la limite de 30 000 €.

## **3. COMMUNICATION DU PARTENARIAT :**

La Commune de Montgenèvre aura la possibilité d'implanter le lien La Poste.fr au sein de son portail internet communal pour permettre à la population d'y accéder facilement.

Dans ce contexte, après avoir rencontré le responsable de La Poste et afin de maintenir une présence postale de proximité dans la commune, le Maire propose, au Conseil Municipal, d'accepter le transfert des activités du bureau de poste vers la Commune sous la forme d'une Agence Postale Communale et de l'autoriser à signer la Convention avec La Poste, jointe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Accepte le transfert des activités du bureau de poste vers la Commune sous la forme d'une Agence Postale Communale ;

- Autoriser le Maire à signer la Convention avec La Poste ;

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

## **19) Création d'une agence postale : Convention avec Plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes**

M. le Maire rappelle que par délibération n°15 du 31 janvier 2019, le Conseil Municipal avait autorisé le Maire à :

« *Négocier les termes de la Convention à intervenir avec 'Plateforme Initiative Nord Hautes-Alpes'* » pour la gestion de l'Agence Postale Communale qui est cours d'élaboration.

Pour faire suite à la délibération précédente relative à la signature d'une convention avec La Poste de la création d'une Agence Postale Communale, il est proposé de confier la gestion de cette structure à 'Plateforme Initiative Nord Hautes Alpes'.

Les avantages de l'agence postale communale gérée par la plateforme Initiative Nord Hautes Alpes sont multiples, puisque les deux activités se reconnaissent dans le service au public et sont toutes deux reconnues d'utilité publique. L'approche de plateforme Initiative Nord Hautes Alpes dans la gestion de l'agence communale s'inscrit dans une démarche bienveillante.

Une écoute attentive des visiteurs et clients avec un espace ouvert d'échanges, tant pour les habitants que pour les travailleurs, cela quotidiennement tout au long de l'année du lundi au vendredi. A ce titre l'agencement envisagé sera adapté pour faciliter ces échanges : il n'y a plus de notion de distance, de vitrine ou encore de comptoir entre les gens.

La force de plateforme Initiative Nord Hautes Alpes réside sur sa capacité à être réactifs quel que soit la situation. En effet, avec plusieurs collaborateurs formés et disponibles, les aléas des absences sont gérables rapidement pour que l'ouverture de l'agence soit toujours assurée.

L'association apportera ses compétences en matière de développement économique en promouvant Montgenèvre et l'Italie. Un partenariat transalpin qui amènera au développement du processus postal italien tant en services qu'en produits.

Dans le cadre de ses compétences au sein du développement économique, avec des permanences, INHA sera au plus proche des chefs d'entreprises en termes de conseils et de relai.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- Autoriser le Maire à signer la Convention avec La Poste ;

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

## **20) Location du terrain de tennis et de sports aux Alberts**

M. Luc Pascal rappelle que par délibération n° 30 du 14 mars 2019 « *tarif de redevance du domaine public dans le cadre de l'exploitation d'un local et des des tennis des Alberts* », le Conseil Municipal avait consenti à M. Ludovic Scala le renouvellement de sa convention pour une année.

Le tarif de la redevance avait été fixé à 2.800 Euros avec un paiement en 3 fois.

Lors d'un rendez-vous, en Mairie, avec M. Le Maire, M. Ludovic Scala a présenté le détail de son projet de création d'un « Espace de Loisirs Sportifs et Culturel aux Alberts » (On en trouvera le détail en annexe de la présente délibération).

A l'occasion de cette rencontre, il a également fait savoir que la redevance (2.800 Euros) fixée par le Conseil Municipal était trop élevée et a soumis trois propositions de Business Plan, ci-dessous, détaillées :

## Business plan n° 1

<b>DÉPENSES</b>	<b>2019</b>	<b>n+1</b>	<b>n+2</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2019</b>	<b>n+1</b>	<b>N+2</b>
Achat de matériel premier	1500	1000	500	Leçon individuelle	250	250	250
Achat de matériel pédagogique	500	500	500	Location Tennis	150	200	250
Achat de luges	0	1200	1200	Cotisation	800	1200	1600
Achat de matériel Informatique	600	600	600	<b>Total Tennis</b>	1200	1650	2100
Frais de formation Coaching	4000	4000	0				
<b>Total des biens</b>	6600	7300	2800	Stages	7000	8000	9000
				Location Terrain	100	200	300
Location Terrain et Local	1000	1000	1000	Animations	240	350	550
Locations camions	500	500	500	<b>Total MultiSports</b>	7340	8550	9850
Locations Ski de fond		1000	1500				
Communication Publicité	1500	1500	1500				
Assurances	531	531	531	Locations Vélo	960	1200	1500
Téléphone	700	700	700	Entrées Escape Room	6000	6000	6000
Entretien et deneigement	1200	1200	1200	Location Luges	0	3000	5000
Site Internet	300	300	300	Coaching	0	4000	8000
Essence	500	1000	1500	Ski de fond	0	1000	1000
<b>Total Services</b>	6231	7731	8731	<b>Total Services</b>	6960	25400	33450
Impots et Taxes sur rémunération				Sous Traitance			
20% CA mairie	3240	5080	6690	Location Atipic	700	0	0
Urssaf	3564	5588	7359	Total soustraitance	700	0	0
Impots							
<b>Total Impot</b>	6804	10668	14049	<b>Sous total CA</b>	16200	25400	33450
641 Rémunération du personnel	1966	2298	2298				
Charges sécu et prévoyance	912	1057	1057				



Impots et Taxes sur rémunération				Sous Traitance			
6% CA mairie	972	1524	2007	Location Atipic	700	0	0
Urssaf	3564	5588	7359	Total soustraction	700	0	0
Impots							
<b>Total Impot</b>	4536	7112	9366	<b>Sous total CA</b>	16200	25400	33450
641 Rémunération du personnel	1966	2298	2298				
Charges sécu et prévoyance	912	1057	1057				
<b>Total Emploi</b>	2878	3355	3355				
<b>TOTAL</b>	20 245	25 498	24 252	<b>TOTAL</b>	16 200	25400	33450

<b>Total Mairie 1000€ et 6%</b>	1972	2524	3007	<b>Total SCALA</b>	-4045	-98	
<b>Total sur 3 ans</b>	7503						9198

### Business plan n° 3

<b>DÉPENSES</b>	<b>2019</b>	<b>n+1</b>	<b>n+2</b>	<b>RECETTES</b>	<b>2019</b>	<b>n+1</b>	<b>N+2</b>
Achat de matériel premier	1500	1000	500	Leçon individuelle	250	250	250
Achat de matériel pédagogique	500	500	500	Location Tennis	150	200	250
Achat de luges	0	1200	1200	Cotisation	800	1200	1600
Achat de matériel Informatique	600	600	600	<b>Total Tennis</b>	1200	1650	2100
Frais de formation Coaching	4000	4000	0				
<b>Total des biens</b>	6600	7300	2800	Stages	7000	8000	9000
				Location Terrain	100	200	300
Location Terrain et Local	2000	2000	2000	Animations	240	350	550
Locations camions	500	500	500	<b>Total MultiSports</b>	7340	8550	9850
Locations Ski de fond		1000	1500				
Communication Publicité	1500	1500	1500				

Assurances	531	531	531	Locations Vélo	960	1200	1500
Téléphone	700	700	700	Entrées Escape Room	6000	6000	6000
Entretien et déneigement	1200	1200	1200	Location Luges	0	3000	5000
Site Internet	300	300	300	Coaching	0	4000	8000
Essence	500	1000	1500	Ski de fond	0	1000	1000
<b>Total Services</b>	7231	8731	9731	<b>Total Services</b>	6960	25400	33450
Impôts et Taxes sur rémunération				Sous Traitance			
Urssaf	3564	5588	7359	Location Atipic	700	0	0
Impôts				Total soustraitance	700	0	0
<b>Total Impot</b>	3564	5588	7359	<b>Sous total CA</b>	16200	25400	33450
641 Rémunération du personnel	1966	2298	2298				
Charges sécu et prévoyance	912	1057	1057				
<b>Total Emploi</b>	2878	3355	3355				
<b>TOTAL</b>	20 273	24 974	23 245	<b>TOTAL</b>	16 200	25400	33450

<b>Total Mairie : 2000€ fixe</b>	2000	2000	2000	<b>Total SCALA</b>	-4073		
<b>Total sur 3 ans</b>	6000					426	10205

Après en avoir longuement débattu, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, sur proposition du Maire, de sursoir à statuer. Il décide de poursuivre les négociations avec M. Ludovic SCALA dans la perspective d'une présentation, par ce dernier, de son projet devant le Conseil Municipal lors de sa prochaine séance. M. Luc Pascal, Conseiller Municipal aux Alberts est confirmé dans sa mission de poursuivre, avec l'intéressé le dialogue qu'il initié, depuis plusieurs jours, à l'instigation et en compagnie de M. le Maire.

**21) Livre les Divas du Jazz - vente à l'office de tourisme, à la Régie Autonome des Remontées Mécaniques et à l'entreprise Bérard-Abelli**

Mme Michèle GLAIVE-MOREAU indique que l'Office de Tourisme de Montgenèvre, la Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre et l'entreprise Bérard-Abelli ont acheté des exemplaires du livre « *Jazz aux frontières - Les divas du festival* »

Afin de permettre à ces entreprises de procéder au règlement de leur achat, il y a lieu d'autoriser le Maire à émettre les titres correspondants à savoir :

- Office de Tourisme de Montgenèvre - 200 exemplaires, soit 3.900,00 Euros;
- Régie Autonome des Remontées Mécaniques de Montgenèvre – 300 exemplaires, soit 5 850,00 Euros;
- Bérard-Abelli - 10 exemplaires, soit 195,00 Euros;

Pour rappel, le prix de vente unitaire du livre « *Jazz aux frontières - Les divas du festival* » est de 19,50 Euros (Cf délibération n° 10 du Conseil Municipal du 22 août 2018).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire à émettre les titres correspondants aux montant, ci-dessus, présentés à chacune des trois entreprises.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **22) Tarifs du golf pack golf/Durancia pour l'été 2019**

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 8 novembre 2018, a voté les tarifs 2019 du golf suivants en euros TTC pour le golf de Montgenèvre.

Il est proposé de rajouter deux tarifs correspondant à deux pack golf/Durancia.

	<b>Saison</b> <b>2/07 au</b> <b>15/09</b> <b>Prix en</b> <b>euros TTC</b>	<b>Pré saison</b> <b>26/05 au 1/07</b> <b>Prix en</b> <b>euros TTC</b>
<b>a) Greenfees</b>		
<b>Compact</b>		
Accès journée enfant	15.00	7.00
Accès journée adulte avec location de matériel	22.00	12.00
Accès journée adulte sans location de matériel	20.00	10.00
Cartes de 5 accès journée	75.00	48.00
Cartes de 10 accès journée adulte	120.00	90.00
<b>Grand parcours Adulte</b>		
Green fee 9 trous	33.00	28.00

Green fee 9 trous national période de VTT (suppression trou 4)	20.00	20.00
Carte 6 greenfees 9 trous		165.00
Carte 5 greenfees 9 trous		140.00
Carte 10 greenfees 9 trous		255.00
Green fee 18 trous National	43.00	38.00
Green fee 18 trous National période de VTT (suppression trou 4)	30.00	30.00
Greenfee 18 trous Transfrontalier	60.00	60.00
<b>Grand parcours enfant</b>		
Green fee 9 trous National		22.00
Green fee 18 trous Transfrontalier	30.00	30.00
<b>b) Cartes saison</b>		
Individuel adulte TRANSFRONTALIER		300.00
Couple adulte TRANSFRONTALIER		550.00
12-18 ans TRANSFRONTALIER et étudiant de – de 25 ans		180.00
Individuel adulte COMPACT		175.00
Inscription aux compétitions 18 trous		10.00
Inscription aux compétitions 9 trous et compact		5.00
Inscription aux concours de putting ou approche		2.00
Inscription au trophée		20.00
Carte mensuelle nominative mois d'août 9 trous		250.00
Carte mensuelle couple mois d'août 9 trous		460.00
<b>c) Diverses prestations</b>		
1 Seau de balles	3.00	3.00
1 Seau de balles et prêt de matériel	4.00	4.00
10 seaux de balles	18.00	18.00
10 seaux de balles et prêt de matériel	19.00	19.00

2 seaux de balles	5.00	5.00
2 seaux de balles et prêt de matériel	6.00	6.00
5 seaux de balles	10.00	10.00
5 seaux de balles et prêt de matériel	11.00	11.00
Location d' 1 Club	2.00	2.00
Location d' 1/2 série	5.00	5.00
Location d'un chariot	3.00	3.00
Boissons	2.00	2.00
Bouteille d'eau de 50 cl	1.50	1.50
Confiseries	2.00	2.00
Voiturette pour 9 trous	30.00	25.00
Voiturette pour 18 trous	40.00	35.00
Carte de 5 locations 9 trous	125.00	100.00
Carte de 10 locations 9 trous	250.00	200.00

	<b>Saison</b> <b>2/07 au 15/09</b> <b>Prix en</b> <b>euros TTC</b>	<b>Pré saison</b> <b>26/05 au</b> <b>1/07</b> <b>Prix en</b> <b>euros TTC</b>
Pack Averti pré saison semaine du dimanche au vendredi (5 jetons balles, Accès illimité compact et grand parcours 9 trous uniquement).		160.00
Pack green fee 9 trous + 1 entrée Durancia 2 h balnéo + 1 entrée enfant (offerte)	48.00	
Pack green fee 9 trous + 1 entrée Durancia 2h balnéo et bien être	56.00	

Pack green fee 18 trous national + 1 entrée Durancia 2 h balnéo + 1 entrée enfant (offerte)	58.00	
Pack green fee 18 trous national + 1 entrée Durancia 2h balnéo et bien être	66.00	
L'encaissement des packs se fera uniquement à l'accueil du golf		
Un ticket de caisse en 3 exemplaires sera édité (golfeur, golf, Durancia)	3.00	3.00
	5.00	5.00
<b>KID'S GOLF</b>		
Accès Kid's golf		
Accès kid's golf et 1 seau de balle		

Les tarifs « pré saison » pourront être utilisés en « saison » si des problèmes techniques rendent la pratique du golf moins aisée (aération des greens par exemple).

Tarifs extension pour les membres de Clavière et Montgenèvre hors période de convention : 30 €

Tarifs spécifiques :

- Pour les membres du golf de Sestriere/pragelato : offre de 50% sur l'achat d'un green fee 9 ou 18 trous national.
- Pour les membres des golfs de Pierrevert, Dignes, Barcelonnette et Gap : offre de 20% sur l'achat d'un greenfee 9 ou 18 trous National.

Il est à noter que le paiement en ligne est désormais disponible pour les green fee 9 et 18 trous national et vient compléter la possibilité, qui existe depuis l'an passé, de réserver en ligne pour les cartes saison.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **22) Subvention du Conseil Départemental des Hautes-Alpes pour les travaux de goudronnage**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que, le Conseil Départemental des Hautes Alpes attribue chaque année aux communes des aides sous formes de subventions au titre de la dotation départementale pour la réfection de la voirie routière communale. En général cette subvention est accordée tous les 3 ans à Montgenèvre en alternance avec les communes de Val des Prés et Névache.

La commune de Montgenèvre engage pour 2019 un programme important d'amélioration de son réseau routier avec le goudronnage

Le montant des travaux engagés cette année est chiffré à 147 681,01 Euros. Les travaux sont effectués par la Routière du midi via un marché public à bons de commande.

Dans ce cadre, il y a lieu de mentionner que « *la population légale de Montgenèvre, au 1<sup>er</sup> janvier 2016 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019* », s'élève à 499.

Aussi, la commune de Montgenèvre sollicite une subvention à hauteur du pourcentage accordé aux Commune de moins de 500 habitants la concernant, auquel il faut ajouter celui des deux communes de Val des Prés et Névache comme le processus initial l'a officialisé depuis plusieurs années.

Le dossier de demande sera adressé au Président du Conseil Départemental, M. Jean-Marie BERNARD, ainsi qu'au Conseiller Départemental du Canton, M. Gérard FROMM.

Sur invitation du Maire Guy HERMITTE, cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **INFORMATIONS**

### **1) Les petits montagnards**

M. le Maire Guy Hermitte indique que le club des « Petits Montagnards » sera ouvert, comme cette perspective avait été votée au dernier Comité Directeur de l'Office de Tourisme, cet été.

On trouvera, ci-après, un extrait du dispositif prévu :

- Date d'embauche du personnel : Jeudi 04 Juillet 2019, pour mise en place du Club
- Date de début du Club : Lundi 08 Juillet 2019
- Date de fin du Club : Vendredi 30 Août 2019
- Date de fin de contrat du personnel : Samedi 31 Août 2019
- Horaires du Club : Du lundi au vendredi de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- Le Club sera réservé aux enfants entre 6 ans et 11 ans révolus.
- Le projet prévoit un fonctionnement basé sur deux semaines : semaine A et semaine B.
- Ce planning sera valable pour toute la saison estivale et se répètera jusqu'à la fermeture du club.

Semaine A	Semaine B
Du 08 au 12 juillet 2019	Du 15 au 19 juillet 2019
Du 22 au 26 juillet 2019	Du 29 juillet au 02 août 2019
Du 05 au 09 août 2019	Du 12 au 16 août 2019
Du 19 au 23 août 2019	Du 26 au 30 août 2019

Il s'agit de renouer avec la tradition d'une découverte, par les enfants, de la grande histoire de Montgenèvre, des caractéristiques de son environnement montagnard et d'une ouverture sur la modernité, sans pour autant générer des budgets exorbitants à l'instar de ce qui s'est passé l'année dernière. Ce sont les objectifs proposés par la commission des affaires sociales et de la petite enfance composée de Mmes Michèle GLAIVE-MOREAU et Magali VEROT, MM Guy HERMITTE, Vincenzo COPPOLA, Ronan BELLEGO et Alexandre JOURDIN.

## 2) Enseigne « Café de l'eau »

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal avoir reçu le mail suivant de M. Stefano Berrone, gérant du café de l'eau ».

« Monsieur le maire,

*Je reviens vers vous concernant ma demande de pose de panneau d'indication du restaurant le café de l'eau.*

*En effet, l'activité estivale nécessite un appel visuel quant au passage touristique près de la route nationale (promeneur, vélo, moto...).*

*Nous tenons à rester ouvert et développer notre activité pendant cette période bien qu'il soit difficile l'été de nous localiser facilement.*

*Un élément visuel près de la route serait de toute évidence un bon moyen d'encourager notre activité.*

*Pouvez-vous nous indiquer les démarches à suivre dans ce sens et l'endroit propice concernant la pose de panneaux d'indications.*

*En vous remerciant chaleureusement par avance*

*Stefano Berrone*

*Café de l'Eau*

*ABC Group »*

A l'issue de l'examen de cette requête, les élus du Conseil Municipal décident de confirmer la décision initiale et d'émettre un avis négatif. En effet, les élus de la commune restent défavorables à l'exposition successive de panneaux commerciaux au long de la RN94, notamment à l'intérieur de notre village, ce qui en dénatureraient son environnement naturel. De surcroit, à l'extérieur de l'agglomération, la DirMed ne tolère aucun affichage selon les termes de la loi.

Ainsi, le nécessaire est satisfait en termes de sécurité, pour le reste il convient de rester mesuré.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée, il est 20h30

# Visite de Madame Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'état, ministre de la transition écologique et solidaire

Madame Emmanuelle WARGON, secrétaire d'Etat auprès du ministre d'état, ministre de la transition écologique et solidaire, est venu à Briançon pour la signature du contrat de transition écologique et solidaire du PETR du Grand Briançonnais, ce jeudi 25 avril 2019.

Aux côtés de Pierre Leroy, Président du PETR du Grand Briançonnais, et de Gérard Fromm, Président de la Communauté de Communes, Guy Hermitte, Maire de Montgenèvre a eu l'honneur de participer à l'accueil de Madame la Ministre.

Il s'agissait, dans la salle du conseil de la communauté de communes du Briançonnais de la signature du contrat de transition écologique et solidaire du PETR Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et de la charte d'engagement des partenaires.

*« Nouvelle démarche de partenariat entre l'Etat et les Collectivités locales, associant notamment les entreprises et les associations, les contrats de transition écologique (CTE) ont vocation à contribuer à la traduction, au niveau des territoires, de l'ambition écologiques que la France s'est fixée aux niveaux national et international. L'objectif est d'accompagner la résiliation de projets concrets contribuant à la mutation écologique et économique de nos territoires et de constituer un réseau de collectivités en transition qui font la preuve de leur engagement écologique et jouent un rôle de démonstrateurs »* (extrait du préambule du Contrat de Transition Ecologique et Solitaire du PETR Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras).



## Fervente commémoration de l'armistice du 8 mai 1945, sous la neige, aux Alberts et à Montgenèvre

Le 8 mai nous rappelle que la paix, la démocratie, les valeurs républicaines, le respect de l'autre, le progrès économique, social ou environnemental, sont autant de combats quotidiens.

A aucun moment, nous ne devons baisser la garde ni relâcher notre vigilance. Les commémorations sont nécessaires pour ne rien oublier. C'est pourquoi nous nous sommes réunis, hier, aux monuments aux morts des Alberts et de Montgenèvre, comme chaque année.



Un philosophe disait que *« l'histoire est au peuple ce que la conscience est pour un homme. Un peuple qui oublie son histoire est un homme qui perd sa conscience »*. Soyons les résistants de la paix. Voilà quel est notre combat du souvenir. Vive la République, vive la France. C'est ainsi que le Maire Guy Hermitte est intervenu en prélude des cérémonies qui ont permis d'entendre, sous la prise de parole de M. Luc Pascal, aux Alberts, et de Mme Alexandra Janion, à Montgenèvre, le message de Madame Geneviève Darrieussecq, Secrétaire d'Etat auprès de la Ministre des Armées, qui s'est conclu par les expressions suivantes *« aujourd'hui, nous nous remémorons les déchirures de notre continent et l'ampleur du désastre humain et moral. Ainsi, rassemblés, nous mesurons la valeur de la paix. Elle est notre héritage. Elle est la clé de voûte de la construction européenne. Elle est notre raison de vivre ensemble. Préservons là ! »*. Au nom de l'association de l'UFAC, ce sont Mme Claire Berton et M Francis Isambert qui ont fait lecture du message.











Communiqué de presse  
Paris, mardi 23 avril 2019

## Observatoire National des Stations de Montagne ANMSM – Atout France

### Un bilan de la saison hivernale 2018/2019 satisfaisant, avec une fréquentation en progression à Noël et au Printemps

#### Ce qu'il faut retenir...

Alors que les dernières stations fermeront leurs pistes début mai, la saison se termine sur un bilan globalement positif. Avec un taux d'occupation de 71% des hébergements, quasiment identique à celui de l'année précédente, une bonne skiabilité globale et le développement des activités « hors ski », de plus en plus prisées, 90% des stations jugent la saison satisfaisante (dont 20% très satisfaisante). Les anticipations pour les vacances de printemps, de leur côté, se montrent prometteuses.

« Malgré des chutes de neige parfois plus limitées et des températures clémentes cet hiver, le travail des professionnels a permis de maintenir de bonnes conditions de skiabilité, commente Charles-Ange Ginesy, président de l'ANMSM. A noter également que les activités hors ski continuent de progresser, ce qui permet d'attirer des visiteurs aux attentes de plus en plus diversifiées ».

- Les **taux d'occupation de l'ensemble des hébergements reculent globalement de 1,6 point** par rapport à l'an dernier, sur l'ensemble des massifs. La diminution s'est fait sentir **en particulier dans les Pyrénées** : - 3 points sur l'ensemble de la saison, du fait de la météo. En revanche, pour l'ensemble des massifs, une bonne progression **(+3 points)** a été enregistrée pendant les **vacances de Noël**.
- En termes de types d'hébergement, **les hôtels** enregistrent une **progression de +4 points**. **Les résidences de tourisme** et **les clubs et villages de vacances** ont connu, eux, une **baisse de fréquentation (-2 points)**, tout comme les **meublés de tourisme (-1 point)**.
- A noter, **les bons résultats des stations de moins de 5 000 lits** : ce sont **les seules dont la fréquentation augmente (+ 2 points)**.
- Les domaines ont globalement pu maintenir un **bon niveau de skiabilité** (*indice basé sur le taux d'ouverture des pistes*) : **8,7/10** pour l'ensemble des massifs et jusqu'à **9/10** pour les Alpes du Nord, grâce notamment à d'importantes chutes de neige, intervenues juste avant les vacances d'hiver.
- Selon Domaines Skiables de France, **le nombre de journées-skieurs** devrait être légèrement supérieur à la **moyenne des quatre hivers précédents**. Le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF) indique, par ailleurs, qu'avec **une progression de l'ordre de 3% malgré des fortes disparités en fonction des écoles**, **l'activité des écoles de ski** se présente dans la continuité de la saison précédente.
- A noter, le **très fort engouement pour les domaines nordiques**. Selon Nordic France, leur fréquentation a augmenté d'environ **15%** par rapport à l'année dernière.

- Plus globalement, toutes les activités « hors ski » affichent une stabilité ou une hausse, notamment celles destinées aux enfants (dans 52% des stations), les promenades à pied (57% des stations) et les promenades en raquette (63% des stations).
- La consommation au sein des stations progresse ou reste stable : 64% des stations considèrent notamment qu'elle a augmenté dans les restaurants.
- Dans les commerces de sport de montagne, l'Union Sport & Cycle, enregistre un recul de la location de ski (-1%) par rapport à une saison 2017-18 qualifiée d'historique. La vente (-11%) a été pénalisée par une météo peu propice à l'achat d'équipements de ski. Les taux de satisfaction clients très élevés de cette saison sont de bon augure pour la saison prochaine.

#### Des vacances de printemps prometteuses

Pour les vacances de printemps 2019, les taux d'occupation prévisionnels progressent de 13 points et bénéficient de l'opération Printemps du Ski portée par France Montagnes. De bonnes anticipations qui se vérifient pour tous les types d'hébergement, plus particulièrement dans les Alpes du Nord (+ 14 points) et pour les stations de haute altitude : celles situées à plus de 1700 m voient leur taux de remplissage prévisionnel progresser de 17points.

Note de conjoncture (bilan saison hivernale 2018/2019 et prévisions pour les vacances de printemps) disponible sur demande.

#### Méthodologie

Les résultats de l'enquête sont basés sur les données G2A pour l'ANMSM et Atout France sur un panel de 380 000 lits représentatifs du marché de la montagne. G2A est certifiée ISO 20252 :2012. Une enquête menée auprès de certains membres de l'ANMSM complète le volet qualitatif de l'étude. S'y ajoutent les données transmises par Domaines skiables de France (DSF), le Syndicat National des Moniteurs du Ski Français (SNMSF), l'Union Sport & Cycle et Nordic France.



#### Contacts presse :

ANMSM : Stéphanie Kanoui (agence The Desk) 06.11. 66. 00 50/ [stephanie@gencethedesk.com](mailto:stephanie@gencethedesk.com)

Atout France : Stéphanie Cadet – 01 42 96 70 75 [stephanie.cadet@atout-france.fr](mailto:stephanie.cadet@atout-france.fr)